

ABONNEMENTS
 Les ABONNEMENTS
 sont des 1^{er} et 16 de chaque mois
 se paient d'avance.
 Les DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 trois mois..... 5 fr.
 six mois..... 9 fr.
 un an..... 16 fr.
 Les AUTRES DÉPARTEMENTS
 trois mois 6 fr., six mois 11
 fr., un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
 se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8,
 M. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annon-
 ces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'ab-
 onnement
 un bon de poste.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on vendra ce dénombrement.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

tableau 2.		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	PARIS..... — Départ.		Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Monsempron-Libos. — Départ.		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	9h40	9h40	7h30	9h30	9h30	5h25	7h50
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX.....	10 30	10 30	7 37	9 37	5 37	7 57	8 10
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	7 18	3 28	10 18	PÉRIGUEUX.....	6 50	4 45	8 2	9 57	6 7	8 19	8 28
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	10 58	5 46	11 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	8 11	10 6	6 20	8 28	8 46
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	3 28	10 18					8 30	10 20	6 43	8 46	9 11
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	9 34						8 44	10 32	7 2	9 »	9 23
Duravel.....	6 27	2 44	6 58	9 42						8 55	10 41	7 18	9 11	9 41
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	7 45	12 42	7 53	AGEN..... — Départ.	5h50	2h	9 7	10 52	7 35	9 23	
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	12 39	4 39	3 4	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	9 7	11 8	7 54	9 41	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26							9 25	11 8	7 54	9 41	

Cahors, le 13 Février 1875

Deux heures de séance ont suffi, avant-hier jeudi, pour dessiner une situation nouvelle à Versailles. Une surprise a succédé à tant de surprises!...

La plus radicale des propositions pour l'organisation du Sénat a été adoptée presque sans discussion. Elle était formulée en ces termes, par M. Pascal Duprat, son auteur :

« Le Sénat est électif. Il est élu par les mêmes électeurs que les députés. »

Quoi de plus absurde! quoi de plus contraire aux intérêts conservateurs! quoi de plus révolutionnaire que cette proposition! Le suffrage universel direct nommerait la Chambre des députés, et en même temps il nommerait le Sénat!! Mais vraiment dans ce cas, et avec un mode identique de nomination, pourquoi établir un Sénat? Une seule Assemblée n'est-elle pas suffisante! Le mot Sénat signifie assemblée nommée par le chef de l'Etat ou bien à l'aide d'une catégorie restreinte d'électeurs. Dans ces conditions, un Sénat est une Chambre modératrice, dont le concours est indispensable pour le vote des lois, mais qui sait résister aux impatiences et aux idées mal conçues de la Chambre issue du suffrage universel, si facile à tromper ou à se tromper. Nommé par les mêmes électeurs que la Chambre des députés, le Sénat a, au contraire, le même esprit que cette dernière; et si la Chambre des députés commet une grosse faute, le Sénat s'empresse de l'approuver au lieu de la redresser.

La grande majorité du centre gauche, oubliant encore une fois les promesses faites si souvent aux modérés du centre droit, s'est laissé aller à voter la proposition Pascal Duprat. M. Dufaure et quelques-uns de ses amis se sont abstenus, tandis qu'un petit nombre de vrais conservateurs du centre gauche, tels que MM. Germain, Waddington et Vautrain, votaient isolément contre le député de l'extrême gauche.

Mais ce n'est pas là l'unique cause de l'adoption de la proposition de M. Pascal Duprat.

Fidèle à la politique de négation, l'extrême droite n'a pas pris part au vote.

Les bonapartistes ont aussi leur part de responsabilité; mais quelle différence! Autant l'extrême droite est aveugle et dupe, autant l'impérialisme est habile. On dirait que chez lui se sont réfugiés cette profonde connaissance des hommes, cette souplesse dans la conduite des choses, ces ménagements, ces calculs et ces apparentes ou réelles contradictions qui, à la fin du xv^e siècle, permirent à Henri IV et à

ses braves serviteurs d'amener le triomphe de la Monarchie. Peu importe aux bonapartistes que le Sénat de l'Empire fût nommé directement par l'Empereur. Ils ont voté unanimement avec les trois gauches pour que le Sénat projeté dérivât du suffrage universel direct; et, de la sorte, ils ont apporté au scrutin l'appoint nécessaire pour culbuter la droite et le centre-droit, d'autant plus faciles à vaincre qu'ils étaient abandonnés par l'extrême-droite. Les explications des bonapartistes sont bien simples. Ils n'ont qu'à rappeler qu'ils sont les plus chauds partisans du suffrage universel.

Supposez à l'extrême droite plus de clairvoyance, et la proposition de M. Pascal Duprat eût été écartée, de telle sorte que la majorité eût été fort grande pour la création d'un Sénat digne de ce nom, nommé en partie par le maréchal de Mac-Mahon et en partie par un suffrage restreint ou par les conseils généraux. Un tel Sénat eût été la sauvegarde de l'avenir. la *soupe de sûreté* de la République révisable. Il suit de là que la journée de jeudi, à Versailles, n'a été bonne que pour l'Empire.

Oui, certes, la journée a été bonne pour l'Empire. Si ses rivaux continuent à être aussi adroits, le pays qui ne connaît guère les détails et s'en inquiète peu, se tournera vers lui dans le désarroi général. Nous n'apprécions pas, nous constatons.

On verra plus loin, aux dernières nouvelles, les conséquences de la séance de jeudi. Au moment où nous écrivons ces lignes, il est question d'un replatrage d'après les renseignements particuliers qui nous sont transmis. Ce replatrage aura-t-il été réalisable? Aura-t-on trouvé un moyen de revenir sur la proposition Pascal Duprat, ou bien faut-il considérer que les lois constitutionnelles n'ont abouti qu'à un avortement décisif? On va le savoir promptement.

Revue des Journaux

Presse

Un de nos confrères, le *Moniteur universel*, qui, pas plus que nous, n'est aveuglé par l'esprit de parti, et qui, n'étant inféodé à aucun groupe exclusif, porte sur les événements des jugements désintéressés et impartiaux, constate à son tour le mouvement marqué de reprise dans les affaires que nous signalions il y a trois jours.

« Les nouvelles que nous recevons des départements, dit notre confrère, font connaître que, depuis une vingtaine de jours, une reprise très sérieuse s'est manifestée dans le mouvement des affaires. Est-ce à l'abondance

des capitaux qui suit une bonne récolte, est-ce à la confiance que le pays témoigne dans l'œuvre constituante de l'Assemblée qu'il faut attribuer ce mouvement? Nous l'ignorons: mais, en tous cas, il s'est manifesté, la semaine dernière, par une augmentation très sensible sur le trafic des grandes lignes de chemins de fer; il se répercute dans toutes les branches du commerce et de l'industrie.

» Dans les régions gouvernementales on espère qu'il se traduira par une plus-value sensible dans le rendement des impôts, ce qui permettrait d'atténuer les prévisions du déficit. Nous souhaitons naturellement que cette heureuse situation se maintienne et se développe, et elle nous a paru, dès aujourd'hui, présenter assez de consistance pour justifier une mention spéciale. »

Nos correspondances particulières confirment entièrement les affirmations que nous venons de reproduire. Il est même certain que la reprise marquée des affaires est le commencement d'un grand mouvement qui tend à s'accroître de plus en plus. On peut prévoir que, dès que le gouvernement sera tout à fait organisé, il se produira dans les affaires un essor analogue à celui qui, en 1852, a suivi les quatre années incertaines, troublées, parfois traversées par l'émeute, qui s'étaient écoulées depuis 1848.

On sait quelle est en ce moment l'abondance du numéraire. Les capitaux affluent en France. Il ne leur a pas suffi, aidés par le travail national, de libérer le territoire. Ils sont prêts à vivifier à nouveau notre industrie et à alimenter toutes les branches du commerce. Les caisses sont pleines, elles débordent et, au premier signal, les capitaux accumulés par l'épargne ou retirés par la méfiance iront féconder ce « sol du génie », comme l'appellent encore ceux qui assistent, étonnés, à notre prompt relèvement.

Nous ne pouvons parler qu'avec une extrême réserve de la situation actuelle de l'Alsace-Lorraine. La discrétion est pour nous un devoir. Mais ce serait toutefois s'exagérer nos obligations que de faire un silence absolu autour des événements qui intéressent nos anciens compatriotes.

Il ne nous sera donc pas interdit, en constatant la mesure de rigueur dont les mandements de Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, et de Mgr Raess, évêque de Strasbourg, viennent d'être l'objet, de présenter quelques réflexions au sujet de la situation identique faite aux deux prélats. Mgr Dupont des Loges et Mgr Raess sont tous les deux députés au Reichstag, mais l'évêque de Metz et l'évêque de Strasbourg n'ont pas cru devoir suivre la même politique à l'égard de la Prusse. Tous deux étaient nommés par des électeurs qui voulaient formellement leur conférer le mandat de protester contre l'annexion des provinces; mais si Mgr Dupont des Loges a cru devoir s'associer aux sentiments si énergiquement manifestés par M. Teutsch au Reichstag allemand, Mgr Raess a essayé au contraire d'entrer dans la voie des compromis, il s'est entendu avec les chefs allemands de la fraction catholique; pour leur complaire, il a prononcé quelques paroles de conciliation qui

ont été exploitées par les partisans ardents de l'unité allemande. Enfin, il est resté à Berlin pour accomplir le reste de son mandat, alors que la plupart de ses collègues de la députation d'Alsace-Lorraine avaient déjà quitté le Reichstag et refusé de prendre part à ses travaux.

Et cependant, le dernier mandement de Mgr Raess n'a pas plus trouvé grâce que celui de Mgr Dupont des Loges devant les autorités prussiennes. Faut-il en conclure que dans la lutte ouverte entreprise contre le clergé catholique, les considérations de personnes n'aient que peu d'accès dans les conseils de l'empire et que la règle de la politique prussienne soit de briser toutes les résistances, même celles qui paraissent les moins énergiques?

La mesure qui vient de frapper les deux évêques n'est pas la seule. Une autre saisie vient d'être pratiquée en Alsace-Lorraine, celle d'un ouvrage écrit cette fois par un laïque, Gustave Rasch, et qui a pour titre : *Les Prussiens en Alsace-Lorraine*. Nous n'avons pas ce livre sous les yeux. Nous ne pouvons donc pas en apprécier le degré de criminalité. Tout ce que nous pouvons dire c'est que le procès auquel cette saisie a donné lieu, révèle d'intéressantes particularités sur l'administration des deux provinces conquises. Le publiciste Gustave Rasch est en ce moment poursuivi devant le tribunal de Brunswick pour la publication de son ouvrage. Il a appelé deux témoins à décharge : l'un est un ancien chef de bureau de la presse à Berlin, M. Aegidi; le second n'est autre que M. de Bismarck lui-même. M. Aegidi a été récusé par le ministère public en vertu d'un arrêté qui interdit aux fonctionnaires de l'Etat de divulguer les affaires de leur service dans des dépositions testimoniales. Quant à M. de Bismarck, il a été appelé pour une seule déposition. On lui a demandé s'il avait dit, oui ou non, à la députation alsacienne : « Considérez-vous comme une république qui se gouverne elle-même. »

Nous ignorons la réponse qui a été faite par M. de Bismarck à cette question. Mais si sa déposition ne dément pas le propos qu'on lui prête, on conviendra que ce langage a une véritable importance; ce serait une sorte d'engagement pris par le chancelier de respecter l'autonomie des deux provinces et de renoncer ainsi vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine à la politique autoritaire qui a été adoptée jusqu'à présent.

Patrie.

Il y a quinze jours environ il a paru à Vienne, sous le titre de : *Considérations sur l'organisation de l'artillerie autrichienne*, une brochure politique qui, par son contenu tout autant que par la haute position qu'occupe son auteur, a causé dans les cercles politiques de la capitale de l'Autriche une profonde sensation. Cette brochure est l'œuvre d'un prince de la famille impériale, l'archiduc Jean-Salvator, lieutenant-colonel d'artillerie. C'est par une dépêche de Berlin adressée au *Continental Herald* que la presse française a appris, en même temps que l'existence de cette brochure, la punition qui vient de frapper son auteur, auquel l'Empereur François-Joseph a infligé d'abord les arrêts et qui, d'après le *Bulletin des ordonnances de l'armée*, est re-

evé de son poste dans l'artillerie pour être attaché à un régiment d'infanterie.

Cette brochure se divise en deux parties, dont l'une est un travail essentiellement militaire, s'adressant plus spécialement aux gens du métier. C'est à propos des lacunes dont l'organisation de l'artillerie autrichienne et des progrès à apporter à cette arme, que l'archiduc Jean-Salvator d'Autriche se trouve conduit à émettre quelques considérations politiques sur la situation présente de la monarchie des Habsbourg. Ce sont ces considérations, dont voici le passage le plus saillant, qui ont entraîné la mesure disciplinaire qui a atteint l'archiduc écrivain, qui est le frère cadet de l'ex-grand-duc de Toscane :

« Lorsqu'on parvint à la persuasion que les intérêts de la Russie et de l'Autriche n'étaient pas contraires, et qu'après les rapprochements amicaux des deux gouvernements, toutes les mésintelligences s'évanouirent, les travaux projetés des fortifications de Premysl furent abandonnés, à la joie de tous les patriotes autrichiens. Il est désirable que ce rapprochement avec la Russie puisse se changer prochainement en une alliance durable, basée sur la connaissance des avantages mutuels, car dans cette alliance seule se trouvent les garanties d'un avenir heureux pour la monarchie. Au point de vue militaire, une alliance avec la Russie équivaut à la sûreté de nos derrières.

« Malgré toutes les assurances amicales, nous devons voir clairement que les tendances d'expansion de notre voisin, l'empire d'Allemagne, sont dangereuses pour la monarchie. Les unités nationales et les annexions nationales sont devenues le principe de la formation moderne des Etats ; c'est elles qui ont donné l'impulsion aux grandes guerres de notre époque. Qui est-ce qui pourrait, en face de ces faits acquis, se dispenser de craintes fondées à l'égard de notre chère, mais malheureuse patrie.

« Quoique tout soit mis en œuvre pour détruire les liens qui paralysent l'attraction du pays voisin et préparer l'avènement des événements souhaités par le monde pacifique, c'est-à-dire sans l'emploi des moyens violents, les résultats obtenus sont relativement peu considérables. Car, malgré toutes les destructions, toutes les excitations systématiques, le sentiment de leur groupement vit encore parmi les peuples de l'Autriche ; les intérêts qui leur ont réunis pendant des siècles sont encore trop puissants pour que l'Autriche se dissolve d'elle-même et que les vœux tant caressés à l'étranger passent à l'état de faits. La chute de l'Autriche, dit-on, n'est qu'une question de temps, et il n'y aura pas besoin de guerre pour cela.

« Il est besoin d'une guerre, et celle-ci viendra, car notre voisin convoite le beau pays du Danube, car les frontières de l'Allemagne réclament une extension du côté de l'Orient. De même que l'Autriche jusqu'ici s'est toujours levée pour défendre ses droits, elle ne manquera pas de lutter à ce moment lorsqu'il s'agira de son existence ; ce sera le combat décisif. Puisse le temps qui nous reste jusque-là être employé au moins aux préparatifs d'une défense heureuse ! »

En raison des dangers qu'il prévoit menacer l'Autriche du côté de l'Allemagne, l'archiduc demande qu'on s'occupe immédiatement des fortifications de Prague, Olmutz, Thérésienschadt et Josefstadt ; qu'on construise des têtes de fort à Enns, Steyer, Tulla, et Hainburg, et qu'il soit formé autour de Vienne un immense camp ; le nombre des pièces de canon qu'il juge nécessaire pour l'armement de ces fortifications diverses est de 5,115.

Malgré son jeune âge (vingt-quatre ans), l'archiduc Jean-Salvator d'Autriche est un des officiers les plus estimés de l'armée autrichienne. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, par droit de naissance, que lui a été dévolu le grade supérieur qu'il possède. Entré tout jeune dans les établissements d'instruction militaire, il a passé ses examens de simple officier d'artillerie avec un très grand succès ; il est considéré par ses chefs et ses camarades comme un homme d'un réel mérite et d'une compétence achevée comme science militaire.

ESPAGNE

Le changement de gouvernement, en Espagne, n'a pas amené une amélioration bien notable dans le service télégraphique, et les nouvelles paraissent aussi embrouillées aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a quelques mois, lorsque le maréchal Serrano partait en guerre.

Voilà tantôt huit jours que le télégraphe annonçait qu'une action générale était engagée autour d'Estella et qu'une solution militaire définitive, était imminente, dans la région même où le maréchal Concha avait trouvé la mort.

Pendant toute la semaine qui vient de s'écouler, et suivant une habitude invétérée, le télégraphe espagnol s'est plu à jeter la contradiction dans l'opinion publique. Aujourd'hui favorable à Moriones, demain tout dévoué aux généraux de don Carlos, on dirait qu'il perd la boussole et que l'électricité se fait la complice des embarras du pays, tantôt battant le général alphonsiste Loma à plate couture, tantôt laissant pour mort, sur le terrain, le chef carliste Mendiri, usant enfin de la victoire et de la défaite avec une indiscrétion et une inconséquence rares, et permettant, en fin de compte, à Moriones, si l'on en croit les plus récentes nouvelles, d'avoir accompli un mouvement tournant des plus fâcheux, pour la situation militaire du prétendant.

Tout ce que l'on sait de plus exact, de part et d'autre, c'est que le jeune roi Alphonse XII, a fait ses preuves de bravoure dans les derniers engagements, et que don Carlos, de son côté, a adressé à ses troupes un ordre du jour dans lequel il les félicite de la victoire qu'elles ont remportée à Lucar, victoire qui aurait désorganisé les troupes alphonsistes et ne leur aurait pas permis de songer, de longtemps, à marcher en avant, tant sont grandes les pertes qu'elles ont subies.

Il est certain que la résistance des carlistes est acharnée. Le temps d'arrêt marqué dans la marche en avant des troupes libérales en est une preuve irrécusable. Battues partiellement à Lucar, il est possible et même probable que ces dernières sans songer à la retraite, ont dû prendre les précautions commandées par les circonstances. Mais il ne paraît pas moins certain qu'elles sont résolues à ne pas reculer d'un pouce, puisqu'aux dernières nouvelles, elles bombardaient Santa-Barbara, tout en se fortifiant dans leurs positions nouvelles.

Ce qui est hors de doute, c'est que don Alphonse a fait son entrée à Pampelune. Ceci est un fait que la proclamation de don Carlos à ses troupes ne peut démentir, et qui est un succès partiel, il est vrai, mais enfin un succès à l'avoir des troupes libérales.

Aujourd'hui, l'on paraît s'observer, de part et d'autre, et se préparer, de nouveau, à une action qui n'aura peut-être pas plus de conséquences que les précédentes ; mais la nomination qui paraît probable, de Moriones au commandement en chef de l'armée du Nord, tendrait à prouver que s'il a été heureux, dans ses opérations, les généraux, ses collègues, entre autres Loma et Laserna, ont dû éprouver quelques échecs, signalés comme des défaites irrémédiables par les dépêches carlistes, et dont ils seraient punis par la marque de confiance donnée, par le gouvernement, à un chef, jusqu'à ce jour, si discuté, bien qu'il ait mené à bonne fin quelques combinaisons hardies.

Aussi, croyons-nous qu'il est au moins prudent d'attendre des nouvelles plus circonstanciées, avant d'attribuer de décisifs avantages à l'un ou à l'autre des partis en présence. Voilà tantôt deux ans que la guerre civile, circonscrite dans une région relativement peu étendue, la ruine, tout en roinant l'Espagne, avec des alternatives souvent inattendues. Mais, on ne peut dissimuler que les derniers événements qui se sont accomplis en Espagne, et qui ont restauré le fils de la reine Isabelle, ont porté au crédit des carlistes un coup funeste.

(Journal de Paris).

Chronique locale

et méridionale.

Voici les votes des députés du Lot sur l'amendement de M. Pascal Duprat.

Pour : MM. le comte Murat, de Valon.

Contre : MM. de Lamberterie, Limayrac, Pagès Duport.

On nous écrit de St-Céré :

St Céré, le 7 février 1875.

Hier, la ville de St-Céré présentait un spectacle émouvant, bien capable de reposer des agitations politiques. C'était la clôture de la mission

que sont venus y prêcher les chapelains de Roncamadour. Depuis trois semaines, notre religieuse population en suivait les exercices avec une édifiante assiduité, faisant généreusement le sacrifice des plaisirs qu'amène ordinairement cette saison de l'année. Pour elle, durant ces jours, de divertissement profane, pas d'autres fêtes que celles de l'Eglise, pas d'autre plaisir que celui d'entendre la parole de Dieu.

Reconnaissons qu'elle lui était annoncée avec un charme assez puissant pour lui faire tout oublier. Persuasive, éloquente, distinguée avec M. Sourrien, entraînant et populaire avec M. Delfour, élégante et claire avec M. Benes, elle venait saisir les intelligences les plus élevées, frapper le bon sens naturel du peuple, remuer profondément tous les cœurs.

Notre vaste église était devenue trop petite pour contenir la foule des auditeurs, qu'accroissaient chaque jour et à chaque instruction les pieux habitants des paroisses voisines, malgré leurs travaux, l'heure quelquefois incommode et la température souvent rigoureuse.

Nos missionnaires ont été admirables : l'action secondait la parole, le talent égalait le zèle et il n'y a qu'une voix pour dire avec quelle connaissance des hommes, quelle prudence et quelle rare habileté la mission a été dirigée.

Aussi, l'intérêt n'a-t-il cessé de se soutenir et de croître jusqu'à la fin, relevé par de magnifiques chants, et de temps en temps par quelque touchante cérémonie ; la première communion, la bénédiction des petits enfants, l'amende honorable solennelle, la consécration de toute la paroisse à la Sainte-Vierge. On était pris par tous les côtés, comme la Religion sait le faire, par l'esprit, le cœur, l'imagination, les sens.

Mais il ne suffit pas d'intéresser, il faut convertir. On a dit d'un prédicateur célèbre qu'il menait ses auditeurs à la porte du confessionnal, sans les y faire entrer ; ici, on y entraînait en foule, et les confesseurs nombreux cependant, suffisaient à peine malgré un travail presque incessant du jour et de la nuit.

Gloire à Dieu, auteur de tout bien, mais après lui, gloire et reconnaissance à tous ceux qui ont été ses instruments dans cette œuvre de miséricorde : au digne curé qui a eu l'initiative de l'entreprise, aux zélés Missionnaires qui l'ont réalisée, au pieux clergé de la ville qui y a pris une large part.

Parmi les stimulants les plus efficaces du succès de notre mission, nous devons placer la présence du premier pasteur de ce diocèse, qui a bien voulu, en passant au milieu de nous les derniers jours, nous donner une nouvelle et particulière marque d'intérêt. Il faudrait lire au fond des cœurs pour dire de quel poids ont été dans le succès, et ses conseils si autorisés, et son encourageante bonté et ses puissantes bénédictions.

Tous ces efforts réunis ont été récompensés. Samedi, Monseigneur distribuait la sainte Eucharistie à deux mille femmes environ. Le lendemain dimanche, c'était le tour des hommes ; ils étaient là un millier, remplissant la vaste nef avec un recueillement parfait, et quoique moins nombreux que l'assistance de la veille, offrant un spectacle vraiment imposant.

Toutes les classes, tous les âges se trouvaient mêlés et confondus. On parle au peuple d'égalité, on le berce de chimères. Ah ! nous avons là sous les yeux le spectacle de la seule égalité réalisable ici-bas, l'égalité devant Dieu et devant l'Eglise. Et nous, nous étions émus, et devant ces chrétiens sans peur et sans reproche, qui venaient avec une simplicité mêlée de grandeur, protester de leur dévouement à leur Dieu, et conclure avec lui une nouvelle et solennelle alliance, nous nous disions que si la France comptait parmi ses ouvriers, ses laboureurs, ses soldats, ses politiques beaucoup de ces hommes qui communient, elle serait bien vite régénérée.

Interprète des sentiments de tous, Monseigneur a pris la parole comme la veille, avec cette effusion, cet à-propos qui caractérisent toutes ses allocutions. C'était un hymne qui s'échappait de l'âme émue de l'évêque, hymne de reconnaissance pour Dieu et les merveilles de grâce qu'il venait d'accomplir.

Le soir, à la cérémonie de clôture, il a fallu enlever les chaises pour permettre à la foule entière de pénétrer dans l'église.

Après de courtes vêpres, nous avons entendu encore une fois, M. Sourrien qui, en son nom, et au nom de ses confrères, a adressé d'émouvants adieux à cette population à laquelle les attachent désormais des liens indissolubles ; puis M. le curé qui a voulu payer son tribut de reconnaissance à ces intrépides ouvriers et à Sa Grandeur ; puis enfin Monseigneur lui-même qui tenait à nous adresser les dernières paroles de la mission.

Le soir même, Sa Grandeur nous a quittés laissant à notre cher et vénéré curé un témoignage de sa satisfaction dans le titre de chanoine

honoraire qu'elle lui a conféré. Mais de tout cela, il doit rester plus qu'un souvenir passager, plus qu'une date dans nos annales religieuses. Il faut qu'un monument durable témoigne plus tard de notre foi d'aujourd'hui, nous dise aux heures d'indifférence et d'oubli, ce que nous fumes en un jour béni.

Une statue de sainte Spérie, — M. Sourrien en a eu l'heureuse pensée — de cette jeune vierge qui fut la vraie fondatrice de notre cité, puisque autour de son tombeau se sont groupés successivement tous nos foyers ; une statue de la jeune fille courageuse qui sut mourir pour garder à Dieu sa foi, consacra et nous rappellera ces souvenirs féconds. Déjà une liste de souscription ouverte par le comité nommé pour cela, circule dans la ville. Nous ne doutons pas du bon accueil qui lui sera fait. Monseigneur a tenu à s'inscrire le premier. Bientôt donc grâce à la générosité de tous, l'image de sainte Spérie, bénie par Sa Grandeur, nous l'espérons, s'élèvera sur une de nos places publiques comme une radieuse personnification du peuple de Saint-Céré, proclamant bien haut que nous sommes les fils des saints et que nous ne pouvons pas, quoiqu'on dise, devenir les admirateurs de Voltaire.

X***

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Séance du 1^{er} février 1875.

Extrait du procès-verbal.

Présidence de M. ALBESSARD, directeur trimestriel.

Diverses sociétés savantes, envoient leurs publications.

M. Pouzergues, instituteur à Belmont offre deux ouvrages pour la bibliothèque.

M. Ginoux, membre correspondant, envoie une pièce de vers, intitulée l'Hiver, dont il est donné lecture.

M. de Fontenilles, fait la description d'une pierre tombale, que l'on voit dans l'église paroissiale de la Boulvène, commune de Belmont. Cette pierre a été trouvée primitivement le long d'une ancienne voie romaine. Elle porte une inscription latine, d'après laquelle on peut conclure qu'elle faisait partie d'un monument élevé à un descendant d'une ancienne famille romaine, avec l'autorisation de la curie du lieu.

M. Malinowski, donne lecture d'une notice biographique sur Michel Agar, comte de Mosbourg. Dans ce travail, il suit pas à pas la carrière de notre compatriote, qui fut tour à tour, avocat, professeur de belles lettres à l'école centrale de Cahors, ministre du grand-duc de Berg, ministre des finances du roi Murat à Naples, député sous la monarchie de juillet et enfin pair de France.

Le secrétaire,

POUZERGUES.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante :

« Monsieur le recteur, plusieurs candidats au baccalauréat ès-lettres, qui n'ont encore subi que la première partie des épreuves, m'ont adressé, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'académie, des demandes en remboursement des droits qu'ils ont soldés. Je ne saurais prendre, quant à présent, une mesure conforme à leur désir.

« Il convient de ne pas perdre de vue que les deux séries d'épreuves du baccalauréat constituent un seul examen ; or, pour tous les grades conférés dans les Facultés, il n'est statué sur les demandes de remises qu'après constatation des résultats définitifs de l'examen et sur le vu du relevé détaillé des notes. Il n'y a aucune raison de faire exception pour le baccalauréat ès-lettres.

« Je vous prie donc de faire savoir aux candidats qui se mettraient en instance auprès de vous pour obtenir le remboursement des frais de la première épreuve qu'il ne pourra être pris une décision qu'après l'accomplissement des épreuves complémentaires. Vous voudrez bien vous dispenser de me transmettre les demandes irrégulières qui vous parviendraient.

» Recevez, monsieur le recteur, etc.

« Le ministre de l'instruction publique,

» A. DE CUMONT. »

AVIS

Il est sérieusement question d'organiser, pour le jeudi de la mi-carême, une grande fête de charité, au profit des pauvres de la ville.

Les personnes, qui désireraient s'associer à cette œuvre de bienfaisance, en même temps que de plaisir, sont priés de se rendre dans

la grande salle de l'Hôtel-de-Ville demain dimanche, 14 février, à 3 heures précises du soir.

La réunion aura à discuter les bases d'un programme de fête et à nommer une commission chargée: 1° d'arrêter un programme définitif; 2° de l'organisation de la fête.

On écrit de Gourdon :

A l'audience de police correctionnelle du 8 février, le tribunal a été appelé à faire pour la première fois l'application de la loi sur l'ivresse publique.

On sait que ce fait n'est passible que d'une peine de simple police, mais à la troisième récidive, l'inculpé relève de la police correctionnelle. Or, le nommé Dufau a subi trois condamnations prononcées par le tribunal de police de Souillac, pour s'être trouvé en état d'ivresse manifeste dans les lieux publics, et une nouvelle récidive ayant été constatée à sa charge, il a été traduit devant le tribunal de police correctionnelle où il a eu l'indécence de se présenter presque ivre. Le tribunal indigné de l'inconvenance du prévenu, et de l'incorrigibilité de son défaut d'ivrognerie lui a infligé un mois de prison, qui est le maximum de la peine.

BRUNEL.

On lit dans le *Journal de Toulouse* :

D'après les indications que nous avons reçues et que nous avons lieu de croire exactes, l'instruction de l'affaire d'Aucamville, qui paraît appartenir à la série des crimes commis depuis plusieurs mois dans les environs de Toulouse, et en particulier celui de Bouloc, aurait fait un grand pas. On assure que Basse, pressé par le grand nombre de preuves déjà recueillies, serait entré dans la voie des aveux. Trois individus, qui paraissent compromis avec lui, ont été arrêtés dans la journée d'hier.

Nous lisons dans le *Messenger du Toulouse* :

Une affaire des plus graves et des plus importantes doit se juger, le 18 de ce mois, devant le tribunal correctionnel de Muret.

Il s'agit d'un maire du Quatre-Septembre, le sieur Bourgal (de Carbonne), inculpé de diverses malversations.

Cette affaire, aura, dans tout l'arrondissement de Muret, un grand retentissement.

L'enquête seule a duré près de huit mois.

Une décision ministérielle vient d'autoriser les inspecteurs du télégraphe à laisser passer les dépêches en langage secret échangées entre l'Europe et les pays d'outre-mer avec arrêt et réexpédition en France.

Cette décision donne satisfaction aux réclamations nombreuses du commerce.

Il est fortement question, au ministère des finances, d'accorder aux surnuméraires des contributions directes, une indemnité de 600 francs par an.

LA POMME DE TERRE PERMANENTE.

Nous lisons dans le *Cultivateur du Midi* :

Nous avons reçu dans nos bureaux, la visite de M. Telliez, un ouvrier à la physionomie ouverte, intelligente et honnête, qui nous a remis plusieurs spécimens d'une invention qui intéresse le monde entier, et particulièrement le monde agricole.

Ce brave garçon, faïencier de son état, habite le numéro 40 du boulevard de Strasbourg, où il montre à qui veut les voir des pommes de terre nouvelles, obtenues en pleine terre, en dépit des gelées, sans châssis, sans engrais, et cela à l'aide d'une culture des plus simples, en sorte que l'on va pouvoir manger toute l'année des pommes de terre qu'on aura arrachées le matin même à des racines vivaces. Grâce à ce système, les tubercules se reproduisent indéfiniment. En hiver, leur végétation ne se dépensant plus en tiges verdoyantes, se trouve réduite à un travail souterrain latent, analogue à celui qui donne la truffe.

M. Telliez a continué à Laroche, près Palaiseau, des expériences commencées par son père, il y a quarante ans, mais c'est bien à lui seul que revient la gloire du résultat final.

Son procédé s'applique à toutes les espèces de pommes de terre et à toutes les natures de terrain.

La *vitelotte*, appelée communément *saucisse*, est celle qui donne le rendement le plus beau.

Les grandes Sociétés d'agriculture et les hautes intelligences qui les dirigent se sont émuës de la découverte de M. Telliez. MM Drouya de Lhuys, Chevreul, Marie-Davy et de Chéris, rédacteur en chef du *Journal agricole*, se sont assurés des côtés sérieux et indiscutables de cette invention.

Nous ne marcherons pas nos éloges et nos encouragements à M. Telliez, et nous croyons que le pays lui devra au moins autant de gratitude qu'à l'inventeur d'un nouveau fusil ou d'une nouvelle cartouche.

On écrit de Saint-Affrique (Aveyron) :

« Le 6 février courant, une dépêche du parquet d'Albi signalait à celui de Saint-Affrique un voleur qui était parti d'Albi la veille, avec un mulet volé, pour se rendre à la foire de Saint-Affrique. Cet individu fut arrêté dès le 6 au matin par la brigade de Saint-Affrique; il dit être italien et se nommer Piétri.

« Une deuxième dépêche demandant le transfèrement immédiat du voleur à Albi, il partit le 7 au matin sous l'escorte des gendarmes Pezet et Sibille, qui avaient pris toutes les mesures pour s'assurer de sa personne. En route, il fit le malade et mit plus d'une heure et demie pour faire 4 kilomètres. Les gendarmes le croyant réellement indisposé, l'autorisèrent à monter sur une charrette qui allait dans leur direction et qui a bien voulu le prendre.

« Ils marchaient derrière cette charrette quand, à environ 6 kilomètres de Saint-Affrique, ils virent leur individu se laisser glisser à terre et prendre la fuite, les deux mains libres : il avait brisé ses chaînes.

« Les gendarmes se mirent à sa poursuite; Piétri traversa la rivière; les braves militaires n'hésitèrent pas à le suivre; mais ce ne fut qu'après une heure et demie d'une course rapide qu'ils parvinrent à le cerner; mais le drame ne s'arrêta pas là.

« Se voyant sur le point d'être pris, Piétri s'arrêta, menaça les gendarmes et leur lança des pierres dont l'une atteignit le gendarme Pezet à la main. En présence de cette résistance et du danger qu'il y avait à approcher de ce malfaiteur, le gendarme Sibille tira sur lui un coup de revolver dont la balle lui traversa le mollet droit.

« C'est à ce moment seulement que Piétri se laissa arrêter. Le gendarme Pezet avait déjà fait deux fois feu sur lui, mais sans l'atteindre.

« Dans cet état et complètement mouillé, il fut ramené à St-Affrique dans une charrette. La blessure n'est pas dangereuse et l'on pensait qu'il pourrait être remis en route dès le lendemain. La balle n'avait fait que traverser le gras du mollet. »

On lit dans le *Messenger du Midi* de Montpellier :

« Un événement des plus inattendus vient de jeter la consternation parmi le personnel de notre théâtre.

« On vient de procéder à l'arrestation d'un de nos artistes, le nommé M..... deuxième régisseur; il aurait, paraît-il, été condamné par contumace, en 1872, par un conseil de guerre, à vingt ans de travaux forcés pour, étant comptable de deniers publics, avoir détruit des registres et détourné des sommes s'élevant environ à 53,000 fr. »

Théâtre de Cahors.

Spectacle du dimanche 14 février 1875.

La grâce de Dieu, drame en cinq actes, par Dennery.

Le marquis de Papaguanos ou doit-on le dire? grande pièce comique en trois actes par Labiche et Duru.

Dernières nouvelles

Versailles, 12 février, 5 h. 1/2.

Au début de la séance, M. Lefèvre-Pontalis, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, annonce que la commission se désintéresse désormais (sauf de nouvelles circonstances) de la discussion de la loi relative à l'organisation du Sénat.

M. le général de Cissey, vice-président du Conseil des ministres, monte à la tribune et lit la déclaration suivante au nom du maréchal de

Mac-Mahon.

Messieurs,

« Le président de la République n'a pas cru devoir nous autoriser à intervenir dans la suite de cette discussion.

Il lui a paru, en effet, que votre dernier vote dénaturait l'institution sur laquelle vous êtes appelés à statuer et enlèverait ainsi à l'ensemble des lois constitutionnelles le caractère qu'elles ne sauraient perdre sans compromettre les intérêts conservateurs.

Le Gouvernement, qui ne peut en désertir la défense, ne saurait donc s'associer aux résolutions prises dans votre dernière séance. Il croit de son devoir de vous en prévenir avant qu'elles ne puissent devenir définitives. »

Il est inutile d'insister sur la gravité de l'intervention du Maréchal.

M. Charreyron, au nom des députés qui ont voté le 2^e amendement de M. Wallon, proteste contre l'adoption de la proposition de M. Pascal Duprat; il exprime le regret que le parti conservateur ait été abandonné, dans cette question, par des conservateurs sur lesquels il croyait avoir le droit de compter. Il prévoit que, par suite du vote d'hier, la République conservatrice aura le même sort que la Monarchie en 1873.

L'orateur parle avec la plus grande netteté au milieu des imprécations de la gauche. Ces imprécations redoublent quand il prétend qu'on poursuit la revanche de la Commune.

M. Charreyron termine en déclarant que lui et ses amis refusent de voter les amendements nouveaux qui seront présentés, et qu'ils se refuseront également à passer à une 3^e lecture.

M. Laboulaye répond qu'on a 24 heures pour mûrir ses juges. Il se félicite de l'adoption du système de M. Pascal Duprat. Il critique les systèmes contraires à l'élection directe des sénateurs par le suffrage universel. Il espère, enfin, qu'on reviendra à des idées plus saines, et il ne voit pas d'inconvénient à ce que le Sénat et la Chambre des députés aient la même origine.

M. Bérenger propose d'ajouter le correctif suivant à l'article de M. Pascal Duprat :

« Toutefois et par exception, le tiers du nombre égal des sénateurs sera élu au scrutin de liste et dans les mêmes conditions d'éligibilité » par l'Assemblée nationale. »

Cet amendement est défendu par son auteur. Il est repoussé à une immense majorité.

M. Bardoux vient proposer, à son tour, un amendement au nom du centre-gauche. Cet amendement établit diverses catégories d'éligibles, en dehors desquelles le suffrage universel ne pourrait pas choisir les sénateurs. Ces catégories sont les mêmes que celles fixées par MM. Thiers et Dufaure dans leur projet de 1873. M. Bardoux expose les motifs de son amendement, et fait appel au centre-droit et à la droite. Il proteste de ses intentions conciliantes, tout en maintenant l'élection par le suffrage universel. On vote, et un certain nombre de députés s'abstiennent.

Cet amendement a été mis aux voix comme complément de l'article 1^{er}. Il faudra ensuite un vote sur l'ensemble de l'article, ce qui permettrait de revenir sur l'adoption de la proposition Pascal Duprat.

Le dépouillement du scrutin donne la majorité à l'amendement Bardoux : 342 voix pour ; 322 contre.

L'extrême droite s'est encore abstenue en partie; mais le groupe de l'appel au peuple a voté contre.

Tous les députés conservateurs qui avaient voté le deuxième amendement Wallon dans la discussion de la loi sur l'organisation des pouvoirs, ont repoussé les amendements Bérenger et Bardoux, conformément à la déclaration de M. Charreyron.

Le président consulte l'Assemblée sur l'ensemble de l'article 1^{er}. L'ensemble de l'article est adopté par 380 voix contre 253.

Personne ne se dissimule que la situation politique vient d'entrer dans une crise aiguë. La commission des lois constitutionnelles abandonne la lutte, le Maréchal proteste, le ministère existe à peine. Que peut-il sortir de là?...

P. S. Plusieurs membres de l'extrême-droite ont adopté l'ensemble de l'article. Comptent-ils donc sur une catastrophe?...

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du *Journal du Lot*.

Versailles, 12 février, 9 h. soir.

Après l'adoption de l'article 1^{er} de la loi du

Sénat, la discussion continue sur les autres articles, mais sur la question de savoir si l'Assemblée passe à la troisième délibération sur l'ensemble de la loi du Sénat, l'Assemblée repousse la troisième délibération par 368 voix contre 345.

La séance continue.

Versailles, 12 février, 10 h. soir

M. Brisson déclare que l'Assemblée a échoué dans la tâche de faire un gouvernement, en conséquence il propose la dissolution et demande l'urgence.

M. Waddington, repousse la dissolution. Le projet du Sénat en discussion est rejeté, mais on peut en présenter un autre.

M. Vautrain parle dans le même sens.

M. Raoul Duval appuie la dissolution.

M. Bethmont appuie également la dissolution en signalant l'impuissance de l'Assemblée et du cabinet.

M. le ministre des affaires étrangères déclare qu'il y a un cabinet responsable, lequel n'a pas cru devoir refuser de garder provisoirement le pouvoir jusqu'à ce qu'une majorité pût se former.

Le cabinet n'hésite pas à s'opposer à la dissolution. Quant à une majorité, l'Assemblée vient de prouver par son vote qu'il en a une.

M. Gambetta reproche au cabinet de faire par habileté des majorités factices. La gauche a poussé la conciliation aussi loin que possible. La droite a perdu la seule occasion de faire une République sage et modérée.

M. le ministre de l'intérieur, dit qu'il était inutile de rappeler au cabinet qu'il est démissionnaire, jamais cela n'a été contesté.

Quant aux conservateurs ils ont fait preuve de beaucoup de conciliation; ils ont voté les projets admissibles à des majorités considérables; mais on a voulu leur imposer un Sénat élu par les mêmes électeurs que la Chambre, par le suffrage universel; cela n'existe nulle part, les conservateurs sont disposés à la conciliation, mais non à subir les inspirations et les fantaisies de la gauche.

L'urgence sur la dissolution est rejetée 409 voix contre 266.

L'Assemblée a décidé le renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de deux propositions déposées par MM. Vautrain et Waddington, établissant le suffrage à deux degrés pour le Sénat.

L'Assemblée s'ajourne à lundi

Versailles, 13 février, 2 h. soir.

Les journaux conservateurs constatent que l'opposition de la gauche grandement coupable, a forcé le centre droit à voter contre la troisième lecture de la loi du Sénat, en voulant lui imposer des conditions inacceptables pour le maintien de l'ordre social.

Des réunions importantes ont lieu aujourd'hui pour arrêter la conduite à tenir des divers partis.

Une nouvelle discussion des autres systèmes pour l'organisation du Sénat paraît probable.

Tous les députés du Lot ont voté contre la troisième lecture.

Versailles, 13 février, 3 h. soir.

Le Maréchal président appelle, assure-t-on, M. de Broglie à former un cabinet, M. Deppey serait ministre de la justice. M. Buffet a refusé de former un cabinet, sa présence est indispensable à la présidence de l'Assemblée.

Bourse de Paris

Paris, 13 février 1875.

Rente 3 p. %	64,00
— 4 1/2 p. %	94,75
— 5 p. %	101,35

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité de service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

Bibliographie.

L'année scientifique et industrielle, par LOUIS FIGUIER (18^e année), vient de paraître. On y trouvera le résumé complet des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont signalé l'année 1874. (Librairie HACHETTE, 1 vol. in-18, prix: 3 fr. 50.)

Crédit foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements: aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

MUSIQUE RELIGIEUSE

L'ORGANISTE, par M. Joseph SCHLUTY, 4 volume, grand in-8°. — Paris. Colombier, éditeur de musique, rue Vivienne, 6. Prix net, 7 fr., franco par la poste.

Le goût de la musique religieuse a pris un tel essor à l'époque où nous sommes, qu'il n'y a presque pas d'église de campagne qui ne possède son petit harmonium.

Pour faciliter l'étude de cet instrument, un organiste de beaucoup de talent, M. Joseph Schluty vient de publier sous ce titre: **L'ORGANISTE**, un recueil de 55 morceaux d'une exécution facile, pouvant se jouer dans toutes les parties de l'office; il est composé d'entrées, d'offertoires, de sorties, préludes, marches, prières, etc., etc.

Nous avons examiné cet ouvrage avec le plus

grand soin et nous pouvons affirmer que, quoique facile, il réunit toutes les qualités nécessaires à ce genre de musique.

Le style de l'orgue y est constamment observé; le genre mixte, ni trop sévère ni mondain; la combinaison des jeux a été faite avec beaucoup de goût; en un mot, nous croyons être utile à l'art ainsi qu'aux organistes en leur recommandant ce nouvel ouvrage, dans lequel ils trouveront les éléments nécessaires pour former leur intelligence à la grande et belle musique religieuse.

MAUX DE DENTS

L'Eau du Docteur Oméara calme à l'instant le mal des dents le plus violent et arrête la carie.

BLANCHEUR DES DENTS

Sa Poudre dentifrice blanchit les dents, sans en altérer l'émail et aide à leur conservation.

PARFUM DE LA BOUCHE

Son Elixir balsamique donne à la bouche un parfum suave, prévient la formation du tartre, et le ramollissement des gencives, causes principales de la perte des dents. — Les Dentifrices ci-dessus se vendent dans les Pharmacies.

CONSTRUCTION D'UN PONT SUSPENDU
Sur le Lot, à Douelle

Avis.

Il sera procédé, le mardi 16 février prochain, à deux heures du soir, en l'hôtel de la Préfecture, à Cahors, à l'adjudication des travaux de construction d'un pont suspendu sur le Lot, à Douelle, au passage du chemin vicinal d'intérêt commun n° 34, par voie de concession de péage.

Indépendamment de la durée de péage concédée, l'adjudicataire recevra une subvention de 30,000 fr. dont 20,000 fr. payés par l'Etat et

10,000 fr. par la commune de Douelle. Le public pourra prendre connaissance du projet à la Préfecture (1^{re} division), tous les jours non fériés de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 32 (6 FÉVRIER 1875).

Les moyens d'attaque et de défense chez les insectes (avec figures), par M. Candèze. — La psychologie allemande contemporaine, par M. Th. Ribot. — La population anglaise, son accroissement et sa situation morale, par Ad. F. de Fontpertuis. — Bulletin des Sociétés savantes.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 32 (6 FÉVRIER 1875).

Causerie politique. — Philon d'Alexandrie, ou le premier Père de l'Eglise, par M. Ernest Havet. — L'Europe méridionale et le monde méditerranéen, cours de M. Paul Vidal Lablache. — Le champ de bataille et le monastère de Borodino, suite et fin, par M. Alfred Rambaud. — La philosophie dans l'éducation, par M. Th. Ribot. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X***.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine à Paris.

Chaque journal: Paris, Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. Départements, Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris, Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements, Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Prix du numéro: 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 11.

Texte: Le mer et ses habitants. — Les stations d'études. — Roul le fou (suite). — Le Pick-Pocket. — Le monde invisible. — Rôle des infiniment petits dans la nature: les Bactéries (suite). — Les Oies sauvages. — L'Appareil Bonser.

Gravures: L'Aviso à vapeur le *Sylphe*. — La mer et ses habitants. — Polyptère. — Larve de Langouste et de Crabe. — Une branche de Plumule. — Œufs de chats de mer. — Port de Polyptère. — Gorgone. — Laboratoire de Concarneau. — Le

Pick-Pocket. — Appareil Bonser en fonctionnement. (2 gravures.)

Abonnement: Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux: 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° du 30 Janvier 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Aiyotoko, nouvelle japonaise, par M. Peyremal (suite). — Les théâtres. — Revue financière de la semaine. — Nos gravures: J. F. Millet. — Evénements d'Espagne: entrée du roi à Barcelone et à Madrid. — Consécration du chœur de la cathédrale de Montpellier. — Le royaume de Dakar. — Le château et le camp de Meudon. — Saint Vincent de Paul recevant l'extrême-onction, tableau de M. Louis Roux. — Le projet du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre; ancien projet. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — La France pittoresque: Barcelonnette, La Condamine et le fort Tournoux.

Gravures: L'entrée du roi Alphonse XII à Madrid: Arc de triomphe élevé dans la rue d'Alcala; arrivée du roi Alphonse XII à Barcelone. — Cérémonie d'inauguration de la Cathédrale de Montpellier, restaurée. — L'appareil perforateur destiné à creuser le Tunnel de la Manche. — J. F. Millet; la maison de Millet à Barbison. — Le royaume de Dakar; cases sénégalaises; une rue d'un village Jolof. — Les ruines du château de Meudon. — Saint Vincent de Paul recevant l'extrême onction, tableau de Louis Roux. — La France pittoresque (3 gravures. — Echechs. — Rébus.

CONSTIPATION

Méitez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. **Seule la Podophylle Coirre**, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

AVIS

On demande à Cahors, un domestique célibataire, sachant conduire les chevaux et connaissant le service d'une maison. S'adresser au bureau du journal.



A VENDRE Un Domaine AVEC MOULIN,

Situé sur les rivières du Lot, au lieu dit **La Treille**, commune de Balaguier, canton d'Asprières, composé de Bâtimens pour maîtres, Jardin, Terres, Chenevières, Prés, Vignes et Bois, et dépendant des successions de SIMON et FRANÇOIS LAVIT, frères.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LACROIX, notaire à Moissals (Aveyron), chargé de la vente.

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic:

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL: **Pharmacie LACOMBE**, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL. PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS: 1 fr. 60 c.

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION SUR MESURE



VÊTEMENTS COMPLETS DE Jeunes Communiantes

A. BOURGEOIS
Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES

TRAITEMENT PAR

L'ELIXIR DE ROUSSY

à la COCA, PEPSINE et DIASTASE

"La Coca est le médicament par excellence des maladies du tube digestif." (Docteur Gazeau.)
"La Pepsine est la substance chargée d'opérer dans l'estomac la digestion des aliments azotés." (Dr Corvisart.)
"La Diastase transforme et fait digérer les aliments féculents." (Payen et Persoz.)
Cet ELIXIR est TONIQUE et DIGESTIF. D'un goût exquis, d'une efficacité remarquable, il est considéré comme le plus complet et le plus puissant des médicaments employés à guérir les diverses affections de l'appareil digestif, spécialement celles qui produisent l'Amalgamisme, la Perte de l'appétit, les Douleurs d'estomac, les Digestions incomplètes ou difficiles, les Gastrites, les Gastralgies, les Vomissements. Son usage régulier et plus ou moins prolongé est nécessaire dans les Convalescences longues et difficiles, les Fièvres pernicieuses, etc. — Prix: 4 fr. la bouteille. — DÉPÔT CENTRAL à la Pharmacie rue Hoche, 9, à Versailles. — DÉPÔT à PARIS (vente en gros), MARCHAND, 220, rue Saint-Martin. — Se vend dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne). Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-oyer et géomètre, à l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge: de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise; il est visible tous les jours.

A CÉDER pour cause de décès, dans

un chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, une imprimerie avec journal, bien achalandée. S'adresser, pour les renseignements à MM. HAVAS, Lafitte et C^e, place de la Bourse, 8, Paris.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT Statistique, Administratif et Commercial POUR L'ANNÉE 1875 REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN ORNÉ DE DOUZE V. GNETTES



EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

CAHORS

IMP. A. LAYTON, RUE DU LYCÉE

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la C^e concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Cahors, chez M Dulac, pharmacien.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fourneaux pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

Pharmacie DETHAN Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princp. Pharmacies de France et de l'Etranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN au Chlorate de potasse Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

MALADIES de la VESSIE

Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Cesirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 f. et 4 f. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS DE POITRINE guéries par les SIROPS et PÂTES de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1/50 la boîte. BLAYN, ph. 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

